



## FEDERATION C.G.T. DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

### Secteur social et médico-social

Convention Collective Nationale de Travail du 15 mars 1966

## Compte rendu de la Commission Nationale Paritaire de Négociation du mardi 16 octobre 2012

### RAPPEL

*Les 2 syndicats employeurs FEGAPEI et SYNEAS ont convoqué les 5 Fédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO, après une interruption de plus de 8 mois (dernières CNPN : sous la forme d'une Commission Mixte Paritaire le 13 décembre 2011 et le 3 février 2012 concernant la politique salariale). Les 2 syndicats employeurs ont organisé, dans l'intervalle, des réunions bilatérales le 12 juillet 2012 pour la FEGAPEI et le 3 octobre 2012 pour le SYNEAS.*

Quatre points à l'ordre du jour :

1. mesures salariales
2. intégration des nouveaux métiers
3. formation des personnels non qualifiés
4. reconnaissance des Educateurs de Jeunes Enfants au niveau III de qualification

**La CGT** lit une déclaration concernant le contexte de « reprise » des « négociations ».

*(...) « Nous ne pouvons pas aborder la reprise des négociations dans la CC 66 sans évoquer la situation qui est faite aux salarié-es des établissements et services couverts par la CC 51. La prise en compte de la recommandation patronale déposée auprès de la Commission Nationale d'Agrément (CNA) et la dénonciation de cette convention collective, début décembre 2012, par la FEHAP aggraverait la situation des salarié-es et des usagers de ce champ conventionnel, ce qui ne serait pas sans répercussion sur la Branche Associative et par extension, sur l'ensemble du champ sanitaire, social et médico-social. Un communiqué aux agences paru lundi indique que Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé rejette cette recommandation et renvoie vers la négociation...*

*Hier, lundi 15 octobre 2012, à l'appel de toutes les Fédérations Syndicales, les salarié-es de la CC 51, mais aussi ceux de la Branche ont fait entendre leur voix un peu partout en France. La CGT, avec les autres Fédérations Syndicales et les salariés, continuera à créer les conditions d'une mobilisation forte et unitaire pour des négociations collectives et paritaires débouchant sur des avancées réelles.*

**La CGT** a interpellé les pouvoirs publics à cet effet, afin que la recommandation patronale soit rejetée et qu'à nouveau, le dialogue social puisse s'exercer pleinement.

*Enfin, **la CGT** réitère sa démarche de défense et d'amélioration des conventions collectives actuelles en lien avec la construction et la négociation dans le temps d'une Convention Collective Unique et Etendue de Branche. » (...)*

.../...

**FO** rappelle la CNPN du 3 février 2012 et la proposition d'avenant salarial rédigé par les 5 fédérations syndicales, avenant qui prévoyait une augmentation de 2,4 % de la valeur du point. **FO** est favorable à la négociation d'avenants.

**CFE-CGC, CFDT et CFTC** sont favorables à une dynamique commune : avenant salarial et interpellation des pouvoirs publics.

**FEGAPEI/SYNEAS** : Les employeurs proposent une déclaration d'intentions, sous forme d'une lettre commune syndicats employeurs/syndicats de salariés, pour peser sur les orientations des PLF\* et PLFSS\*, donc bénéficiaire d'arbitrages et demander une dotation budgétaire complémentaire. Leur « proposition » s'élève à une augmentation de 2 % de la masse salariale (brute ? nette ?) globale hors GVT. L'ONDAM se situant à 3,7 % d'évolution selon eux... le SYNEAS parlant d'anticipation sur la Conférence salariale de début d'année. Les 2 syndicats employeurs affirment ne pas avoir mandat pour négocier un avenant salarial !

Il s'agit donc, une fois de plus, d'une attitude unilatérale du patronat associatif qui s'exonère de ses obligations légales de négocier annuellement comme lui a rappelé **FO** (Code du Travail article L.22.41 et suivants). **La CGT et les autres Fédérations syndicales de salariés** appuient cette démarche.

Un débat houleux s'ensuit et constat est fait que dans l'impossibilité de négocier sur ce premier point les 3 autres points sont reportés à la prochaine CNPN fixée le :

**mardi 12 février 2012.**

*A l'issue de la réunion, une rencontre entre les 5 délégations des Fédérations Syndicales CFDT CFE-CGC CFTC CGT et FO a eu lieu.*

*Les 5 délégations ont décidé de rédiger :*

- un avenant concernant la politique salariale, avenant qui sera adressé à Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé,*
- un courrier d'accompagnement.*

*La CGT a insisté auprès des 4 autres Fédérations syndicales sur la nécessaire mobilisation des salariés.*

*Rien ne se fera sans la lutte des salariés pour la revalorisation des salaires et du pouvoir d'achat.*

\*PLF : Projet de Loi de Finances

PLFSS : Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale